

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2017 QCCTQ 1822
DATE DE LA DÉCISION : 20170706
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 480059
PERSONNE DÉSIGNÉE : Nathalie Thibeault

Personne(s) visée(s) :

Labelle, Danny
Transport D. Labelle

NIR : R-589138-8

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de Labelle, Danny
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : KAUFM
ANNÉE : 1997
NUMÉRO DE SÉRIE : VT327434

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : LUKYLUC AUTO INC.

Nathalie Thibeault
Personne désignée

¹ RLRQ c. T-12, R. 13.01.

² RLRQ c. P-30.3.